

[Text]

mechanisms are still available. They in turn become continuing licences. If an artist joins a collective, he just hands over his copyright and it is gone forever.

Mr. Edwards: What can a collective do for him, in other words.

Ms Medjuck: Yes.

Mr. Edwards: Okay, I think I understand it now. I think you are quite right in suggesting that one of the functions of a collective would be to create a market for the artist; that was part of the whole idea in the first place.

I just want to finish, Mr. Chairman, with an observation. I think it is an important one if it is correct. I hope it is not correct, but I am afraid it might be. I refer to the point this witness has made about the right of access emerging. No one wants to deny access. The flow of information and intellectual property is something we would like to liberate, but not without compensation to the creator. I think if there is a misunderstanding about the function of a collective... a collective is designed to facilitate access by users as well by eliminating quixotic searches and various other troublesome matters.

My final point is this: if there is a counterattack by the so-called education lobby to stall Bill C-60 until that lobby or others could broaden the definition of fair dealing, then this committee should be aware of it and should take it into account when hearing testimony from those equally legitimate interest groups. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much. Unless there are any other questions... Mrs. Mailly, do you have any?

Mme Mailly: J'aimerais simplement rassurer ces deux dames qui nous ont fait des exposés très intelligents et très utiles. Le but premier de ce texte législatif est toujours le même. En essayant de concilier les deux volets de nos efforts, soit la protection des auteurs et l'accès à leurs oeuvres, dans le libellé de certains articles, on a peut-être penché d'un côté ou de l'autre un peu plus qu'on aurait dû. C'est là-dessus qu'on va se pencher.

Nous étudierons avec beaucoup d'attention ce que vous nous avez présenté ce matin. Il n'était pas question d'affaiblir les droits des artistes ou de renforcer les droits d'accès. On essayait vraiment de créer un équilibre. Si on a un peu trop penché d'un côté ou de l'autre, ce n'est pas par malice. Quand il faut exprimer des choses très complexes, on peut faire des erreurs dans les termes qu'on utilise. Je voulais vous assurer que vos présentations de ce matin nous seront très utiles.

• 1150

Mme Medjuck: Merci.

[Translation]

unilatéralement, des mécanismes du type de la licence obligatoire sont toujours possibles une fois devant la Commission. Ces licences deviennent par la suite permanentes. En se joignant à une société d'auteurs, un artiste lui remet tout simplement ses droits d'auteurs, qu'il perd alors à tout jamais.

M. Edwards: En d'autres termes, qu'est-ce qu'une société d'auteurs peut faire pour lui?

Mme Medjuck: Oui.

M. Edwards: Très bien, je pense que je comprends maintenant. Vous avez raison de dire que l'une des fonctions d'une société d'auteurs serait de créer un marché pour l'artiste; cela faisait partie de toute l'idée dès le départ.

En conclusion, monsieur le président, j'aimerais faire une observation. Je pense qu'elle est importante si elle est vraie. J'espère qu'elle n'est pas vraie, mais j'ai bien peur qu'elle le soit. Je veux parler de ce qu'a dit un témoin au sujet du droit d'accès. Personne ne veut refuser l'accès. L'information et la propriété intellectuelle sont quelque chose que nous aimerions libérer, mais il ne faudrait pas le faire sans compenser le créateur. Je pense qu'on n'a pas très bien compris la fonction d'une société d'auteurs... Une société d'auteurs est conçue pour faciliter l'accès par les utilisateurs et pour éliminer des recherches interminables et toutes sortes d'autres choses ennuyeuses.

En conclusion, je dirai que s'il y a contre-attaque par ce que l'on appelle le groupe de pression de l'enseignement pour retarder l'adoption du projet de loi C-60 jusqu'à ce que ce groupe de pression ou d'autres groupes puissent élargir la définition de l'usage équitable, alors votre Comité doit en être conscient et en tenir compte lorsqu'il reçoit les témoignages de ces groupements qui ont aussi des intérêts légitimes. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions... Madame Mailly, avez-vous des questions?

Mrs. Mailly: I would just like to reassure these two ladies whose presentations were very intelligent and very useful. The primary objective of this new legislation has not changed: It attempts to achieve a fair balance between the interests of creators and the interests of users. We are going to study the wording of some sections to make sure that we did not lean a little bit more in favour of one party or of the other.

We will examine very carefully what you have presented us this morning. It was not our intention to weaken the artist's rights nor to reinforce the right of access. We really tried to strike a balance. If we seem to favour one side or another, we did not do it deliberately. When expressing such complex ideas, one can easily make a mistake and use the wrong term. I only wanted to assure you that your presentations this morning will be very useful to us.

Mrs. Medjuck: Thank you.